



Syndicat Intercommunal
d'Eau Potable de l'Est Lyonnais

Associant les Communes de :
GENAS - JONS - PUSIGNAN - ST-BONNET-DE-MURE
ST-LAURENT-DE-MURE - ST-PIERRE-DE-CHANDIEU - TOUSSIEU

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 13 Janvier 2021

Le 13 Janvier 2021 à 18 h 30, le comité du SIEPEL s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, Rue Emile Vernay à St Pierre de Chandieu, sur convocation adressée le 6 Janvier 2021.

Délégués présents avec voix délibérative :

Laurence JURKIEWIEZ	GENAS	Jean-Marc JOVET	ST BONNET DE MURE
Olivier MECHERI suppléant (pouvoir Hervé CHAMPEAU)	GENAS	Martine GAUTHERON (pouvoir Emmanuel ROBERT)	ST LAURENT DE MURE
Isabelle LE GREN	JONS	Raphaël IBANEZ	ST PIERRE DE CHANDIEU
Ghislaine MONIN	JONS	Robert LEROY	ST PIERRE DE CHANDIEU
Patrick BOUSQUET	PUSIGNAN	Claude HUMBERT	TOUSSIEU
Nicolas BECHDOLFF	PUSIGNAN	Florian MERCIER	TOUSSIEU
Jean-Paul DEMEREAU	ST BONNET DE MURE		

Nombre de délégués titulaires : 14

Nombre de délégués suppléants : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de présents : 1

Nombre de votants : 13

Nombre de votants : 1

Dans le cadre des mesures sanitaires liées à l'épidémie du COVID-19, le quorum est atteint, plus du tiers des membres avec voix délibérative étant présent.

Monsieur le Président, Raphaël IBANEZ, ouvre la séance.

Monsieur Jean-Paul DEMEREAU propose de remplir les fonctions de secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 Décembre 2020

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération 21-1 -1 – Convention d'interconnexion des réseaux entre le SIEPEL et la 3CM

En amont, Monsieur le Président, Raphaël IBANEZ, expose au comité syndical les motivations liées à ce projet d'interconnexion entre la 3CM et le SIEPEL.

A ce jour, le SIEPEL dispose de ressources sur Balan et Azieu provenant de la même source ; il recherche une alimentation de secours liée à une autre source.

Pour la 3CM, elle dispose d'une ressource principale sur Balan, et dans le cadre de travaux de réhabilitation de son captage, la 3CM a besoin d'une alimentation de secours alternative en cas de problème, notamment lors de ces travaux.

Monsieur le Président présente ensuite le projet de délibération comme suit :

Le SIEPEL dispose d'une ressource principale située à Balan, et une ressource secondaire de moindre importance à Azieu, il recherche une alimentation de secours qui ne serait pas liée au Rhône.

La Communauté de Communes de la Côtère (3 CM) dispose d'une ressource principale à Balan. Elle réalise actuellement des travaux de réhabilitation de son captage et a besoin d'une ressource alternative :

- En secours
- En capacité d'assurer une alimentation alternative en cas de problème lors des travaux de réhabilitation

Les études BAC (bassin d'alimentation de captage) des deux sites réalisés en 2010, et d'opportunité réalisée en 2020 par CPGF Horizon ayant mis en évidence que l'eau de ces deux captages n'avait pas la même origine, les deux collectivités ont donc décidé d'interconnecter leurs deux infrastructures.

Pour des raisons de cohérence des travaux les deux collectivités ont décidé que l'ensemble des travaux ferait l'objet d'un portage par une seule des 2 collectivités en l'occurrence le SIEPEL, maître d'ouvrage délégué au maître de l'ouvrage qu'est la 3 CM.

Une convention a été établie et a pour objet :

- D'une part, conformément aux dispositions des articles L2421-2 et suivants et R 2614-2 du code de la commande publique, de confier au maître d'ouvrage délégué, qui l'accepte, un mandat pour réaliser cette opération au nom et pour le compte du maître de l'ouvrage.
- D'autre part, de définir les conditions et obligations relatives à l'interconnexion.

Considérant les éléments exposés ci-dessus,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ **Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'interconnexion et les marchés liés,**
- ✓ **Autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau,**
- ✓ **Donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Plusieurs questions ont été posées :

- En cas de défaut de maintenance de l'installation, dans les années à venir, proposition d'un avenant à la convention, sur l'article 2, en ces termes :
En cas d'incident de maintenance, sur les infrastructures gérées par le SIEPEL ou la 3CM ne permettant pas l'ouverture de l'interconnexion, ou entraînant sa fermeture, « *chacune des parties s'engage à assurer la continuité de fourniture d'eau à l'autre partie. Les parties s'engagent à prendre toute mesure pour mettre en service les installations et assurer le secours en eau de l'autre partie dans les meilleurs délais* ».
La proposition d'avenant est remise à la secrétaire du SIEPEL, en cas de besoin.
- Intervention précision sur ce point : un problème technique viendrait en amont, et non pas de l'installation de l'interconnexion ; en effet, dans ce type d'installations, ce sont les pompes qui posent très souvent problème, au bout de 15-20 ans. Dans ce sens, la convention proposée est bien écrite.
- Qu'en est-il du suivi de la qualité de l'eau ?
Cette notion est déjà intégrée dans le contrat du DSP actuellement, et le restera dans le cadre de l'interconnexion.
- La purge doit-elle être faite régulièrement ou au besoin ?
La purge doit être faite très régulièrement pour limiter les risques d'infection et les bras morts, mais aussi pour faire fonctionner les pompes (une pompe qui ne tourne pas se détériore).
- Dans l'article 3, pourquoi les délais d'engagement de réalisation des travaux sont de 5 ans pour le SIEPEL et de 10 ans pour la 3CM ?
Le SIEPEL est prêt pour l'interconnexion, contrairement à la 3CM qui a des travaux à faire, et qui a intérêt à aller vite.

- Il y a quelques temps, le SIEPEL avait évoqué l'installation d'une 4^{ème} pompe sur Balan : qu'en est-il à ce jour ?
Avec ce projet d'interconnexion, la 4^{ème} pompe n'est pas utile. Par contre, des travaux sur Balan sont bien actés pour tenir en bon état de fonctionnement le site.

L'assemblée n'ayant plus de questions, le Président précise à nouveau que la faisabilité de ce projet reste dépendante de l'obtention de subventions, avec accord écrit. A ce jour, seul un accord verbal a été émis.

Pour la signature de cette convention entre le SIEPEL et la 3CM, le Président propose aux membres du Comité d'être présents, ce que ces derniers approuvent.

Informations diverses

Deux consultations sont en cours :

- Travaux de réhabilitation du réservoir sur tour de St Bonnet de Mure : date-butoir de réception des offres le 11/01/2021 : l'entreprise ERRA a reçu la meilleure notation lors de l'analyse avec un prix proposé à 78 750€HT ;
- Maitrise d'œuvre des travaux d'interconnexion des réseaux entre le SIEPEL et la 3CM : date-butoir des offres le 8/01/2021 : le cabinet MERLIN a reçu la meilleure notation lors de l'analyse avec un prix proposé à 78 000€HT.

Réunion de lancement du chantier de Balan : mercredi prochain 20/01/2021.

La séance est levée à 19h15.